

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2008 à 20h30**

Sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Guerrier Ingrid, excusée, siège et délibère :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les permis de construire de Véronique Laniés et de Astoul Julien ont été refusés.

M. le Maire donne le compte rendu des travaux voiries à effectuer suite à la visite de la commission.

- Accès maison Lagrèze
- Voie Communale de Labartiole
- Voie Communale de Malbouyssou (de chez M. Orbann au chemin de M. Gazaud Christian)
- Elargissement de l'entrée du chemin rural de Verdayrou avec déplacement de la croix
- A voir le point à temps.

Pour la Participation Voies et Réseaux (PVR) de Verdayrou-Rességayre, M. le Maire donne le compte rendu de la rencontre avec les personnes concernées par la PVR, la DDEA et le Cabinet d'Etude.

M. le Maire signale au Conseil Municipal que tout n'est pas pris dans la PVR et qu'une partie sera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable afin que l'étude sur cette zone progresse et demande à M. le Maire de faire la demande de devis pour l'enfouissement des réseaux (EDF Eau France Télécom).

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme la Préfète concernant le chemin rural de Laboissière.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. Maurel de la DDEA et que celui-ci doit lui envoyer un dossier d'enquête public.

Un courrier a été envoyé au Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) pour connaître si leurs véhicules peuvent passer.

Le robinet d'eau au cimetière a été changé.

Pour l'année 2008, la participation au SDIS est passée de 6350 euros à 6419 euros.

Suite à l'enquête publique concernant la modification du tracé du chemin rural de la place de l'église à la parcelle G 415, M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Ollivier Claire souhaite abandonner à la commune les parcelles G 868, G 870, G 872, G 874 et G 683 d'une superficie totale de 40 ça.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'abandon parcellaire des parcelles mentionnées ci-dessus.

Mme Lafage Blandine a pris sa retraite au 31.12.07 en tant que carillonneur. Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de faire établir un devis pour l'électrification des cloches.

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de M. Crassac Jean-Louis, locataire de la maison de M. Bord Denis, se plaignant d'infiltration d'eau dans la cave. Un courrier a été envoyé à l'entreprise SPIE et au Service Territorial Routier.

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de M. Puechmorel concernant les bruits de voisinage.

Pour le projet école, l'ouverture des plis a été faite :

- pour le lot n° 1 (VRD) quatre entreprises ont répondu
- pour le lot n° 2 (bâtiments) 1 entreprise
- pour le lot n° 3 (chauffage, VMC)
- 1 entreprise pour le chauffage.

L'appel d'offres est à refaire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Lafage Thierry demande un certificat d'urbanisme pour la parcelle A 130 ai lieu-dit « Fonsegrive ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable car cette construction permettrait à un jeune ménage d'agriculteur, avec enfants, récemment installé à construire sa résidence principale. Ce terrain étant situé en zone A du plan local d'urbanisme. De plus, toutes les parcelles dont il est propriétaire sont en zone N ou inondable ou non desservie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une association de Caussade qui effectue des travaux de restauration et qu'il les a orienté vers la Communauté de Communes de Montcuq.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2008 à 20 Heures 30**

Sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de M. Bach Pierre, excusé, siège et délibère :

M. le Maire Adjoint donne lecture du compte administratif 2007 pour la commune qui S'établit comme suit :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b> :	Dépenses	59180.41
	Recettes	78251.07
	Résultat reporté	11723 3.01
<b><u>RESULTAT DE CLOTURE</u></b>		<b>136303.67</b>
<b><u>SECTION D INVESTISSEMENT</u></b> :	Dépenses	75182.86
	Recettes	105347.62
	Résultat reporté	-9016.3 3
<b><u>RESULTAT DE CLOTURE</u></b>		<b>21148.43</b>
<b><u>RESULTAT 2007</u></b>		<b>157452.10</b>
Restes à réaliser	Dépenses	147847.00
	Recettes	54335.00

M. le Maire Adjoint donne lecture du compte administratif 2007 pour le Pallulos qui s'établit comme suit :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b> :	Dépenses	428.65
	Recettes	4514.79
<b><u>RESULTAT DE CLOTURE</u></b>		<b>4086.14</b>
<b><u>SECTION D INVESTISSEMENT</u></b> :	Dépenses	2357.78
	Recettes	3851.90
	Résultat reporté	-5108.42
<b><u>RESULTAT DE CLOTURE</u></b>		<b>-3614.30</b>
<b><u>RESULTAT 2007</u></b>		<b>471.84</b>

Approuvé à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du compte de gestion 2007 qui s'établit au même résultat que le compte administratif. Approuvé à l'unanimité.

M. le maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement l'étude de la PVR est en suspend car la commune est en désaccord avec le bureau d'étude.

Afin de connaître la loi exacte de la PVR, un courrier a été envoyé au service juridique de l'association des Elus du Lot.

A voir également l'acquisition de la parcelle pour l'espace public.

M. le Maire donne lecture du courrier envoyé par la Service Territorial Routier (STR) à l'entreprise Quercy Bâtiments concernant les différents aménagements en cours au niveau de leur établissement encadré par les RD 653-77 et 37 remettant en cause la sécurité des usagers des voies publiques.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public doit être terminé fin mars.

M. le Maire donne lecture du compte administratif 2007 de la communauté de communes de Montcuq ainsi que le bilan des travaux réalisés en 2007 sur la commune qui s'élèvent à 40664.64 euros.

L'entrée du chemin rural de Verdayrou a été modifiée par l'équipe communautaire.

Suite à la demande de M. Bouetard, le Conseil Municipal accepte de lui fournir 20 sacs de ciment pour la consolidation du mur en amont de leur maison.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas reçu de devis pour l'électrification des cloches.

Le débroussaillage sur la commune est en cours de réalisation.

Des travaux de pelle mécanique doivent être effectués à Bonarme, La Serre, Lartigue, route de Barreau et Foussal bas.

Le thermocouple de la chaudière de l'appartement que loue Mlle Brouel a été changé. Mais que celle-ci doit souscrire un contrat d'entretien.

M. le Maire fait le point sur le projet école.

Concernant le chauffage, trois entreprises ont répondu, un devis conforme, à revoir, pour le lot n° 2 Bâtiments, l'entreprise est prête à baisser de 10000 euros. Prévoir également des WC extérieurs.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide l'élagage du platane et du saule pleureur.

Le 09 et 16 mars, a lieu les élections municipales et cantonales et qu'il faudra tenir deux bureaux de vote.

M. le Maire donne lecture du courrier qu'il a envoyé à M. Albérato Patrick pour la location de la chapelle de St Martial et qu'à ce jour, il n'a eu aucune réponse.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2008 à 09 Heures 30**

L'an deux mil huit et le seize mars à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de St Pantaléon proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du neuf mars deux mil huit se sont réunis dans la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L121-10 et L122-5 du Code des Communes.

Etaient présents Mmes et MM les Conseillers Municipaux :

BACH Pierre, BESSE Christine, CHATEAU Marie-Christine, LACROIX Gérard, SULMIERSKI Christophe, PARAIRE André, BESSIERES Christelle, LASBOUYGUES Josette, RUAMPS Patrick, DALOT Denis, FORESTIER Marie-France

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Forestier Marie-France, la plus âgée des membres du Conseil Municipal a pris ensuite la présidence.

### **Election du Maire**

#### **Premier tour de scrutin**

La présidente, après avoir donné lecture des articles L122-4, L122-5 et L122-8 du code des communes a invité le Conseil Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	02
nombre de suffrages exprimés	09
majorité absolue	05

Ont obtenu 9 voix M. Lacroix Gérard ayant la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

### **Election du 1<sup>er</sup> Adjoint**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Lacroix Gérard, élu Maire à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	03
- nombre de suffrages exprimés	08
- majorité absolue	05

ont obtenu 1 voix Ruamps Patrick et 7 voix Bach Pierre

M. Bach Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint**

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	04
- nombre de suffrages exprimés	07
- majorité absolue	04

ont obtenu 7 voix Paraire André

M. Paraire André ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	01
- nombre de suffrages exprimés	10
- majorité absolue	06

ont obtenus 6 voix Besse Christine et 4 voix Forestier Marie-France

Mme Besse Christine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint et a été installé immédiatement.

Ensuite, M. le Maire fait connaître à l'assemblée qu'il y a lieu d'élire des titulaires et des suppléants aux organismes suivants :

Après en avoir délibéré sont nommés

#### **Communauté de Communes du Canton de Montcuq :**

##### **Titulaires**

Lacroix Gérard  
Forestier Marie-France  
Ruamps Patrick

##### **Suppléants**

Lasbouygues Josette  
Paraire André  
Château Marie-Christine

#### **Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Quercy Blanc**

##### **Titulaires**

Sulmierski Christophe  
Dalot Denis

##### **Suppléants**

Château Marie-Christine  
Lasbouygues Josette

#### **SICTOM**

##### **Titulaires**

Forestier Marie-France  
Bach Pierre

##### **Suppléants**

Ruamps Patrick  
Château Marie-Christine

#### **Ass. Des Cours d'eau**

##### **Titulaires**

##### **Suppléants**

Paraire André  
Besse Christine

**Syndicat d'électrification**

**Titulaires**

Forestier Marie-France  
Lasbouygues Josette

**Voiries**

**Titulaires**

Sulmierski Christophe  
Ruamps Patrick

**Commissions d'appels d'offres**

**Titulaires**

Bach Pierre  
Sulmierski Christophe  
Paraire André

**SIVU**

**Titulaires**

Lacroix Gérard  
Paraire André  
Bessièrès Christelle

Lasbouygues Josette  
Dalot Denis

**Suppléants**

Château Marie-Christine  
Bessièrès Christelle

**Suppléants**

Lacroix Gérard  
Bach Pierre

**Suppléants**

Besse Christine  
Château Marie-Christine  
Ruamps Patrick

**Suppléants**

Bach Pierre  
Lasbouygues Josette  
Besse Christine

M. le Maire fait le point des différents dossiers en cours. Compte administratif, PVR à Verdayrou-Rességayre.

M. le Maire signale au Conseil Municipal que suite au courrier qu'il a envoyé à la DRIRE, celle-ci ne peut intervenir pour l'enlèvement des batteries entreposées au lieu-dit Pech Caussen.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire d'en informer le Ministère de l'Environnement.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2008 à 20 Heures 45**

Sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, siège et délibère :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ramener l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes à 80% du montant maximum pour l'année 2008.

En vue de la préparation du budget primitif 2008 avec M. le Percepteur, le Conseil Municipal fait le point sur les opérations d'investissement à prévoir.

M. le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Cessac, pour l'électrification des cloches qui s'élève à 7953.40 euros TTC.

Un devis a été demandé aux entreprises Bodet et Lapassade.

Après contrôle de la consommation de l'éclairage public, celle-ci paraît élevée. Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de voir si il est possible de réduire l'éclairage la nuit de 23 heures à 6 heures du matin.

M. le Maire donne lecture du Courrier reçu de l'avocat de Mme et M. Puechmorel concernant le litige qui les oppose à M. Montagnac Alain.

Pour le stationnement des caravanes à Dussol, M. le Maire donne lecture du courrier qui peut être envoyé aux propriétaires leur demandant d'enlever les caravanes. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'envoi de ce courrier.

Il ne sera pas possible d'acquérir la voie ferrée entre Rassigneac et le chemin de Lartigue car le propriétaire n'est pas d'accord.

Il a demandé par deux conseillers municipaux que le compte rendu des réunions du Conseil Municipal soit distribué trimestriellement avec suppression du bulletin municipal.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008 à 21Heures**

Sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal siège et délibère :

Après avoir entendu le résultat 2007 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de la commune, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- 72363.57 euros en couverture du besoin de financement de l'investissement (compte 1068)
- 63940.10 euros reste sur excédent de fonctionnement (compte 002).

Après avoir entendu le résultat 2007 statuant sur l'affectation du résultat Pallulos, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- 3614.30 euros en couverture du besoin de financement de l'investissement (compte 1068)
- 471.84 euros reste sur excédent de fonctionnement.

M. le Maire donne lecture des taxes appliquées sur la commune pour l'année 2007. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter toutes les taxes de 2% pour 2008, les taux seront pour

- la taxe d'habitation 1.67%
- la taxe foncière sur le foncier bâti 2.26%
- la taxe foncière sur le non bâti 24.06%
- la taxe professionnelle 2.28%.

M. le Maire donne lecture du budget primitif 2008 pour la commune qui s'élève à 138610 euros en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 284348 euros pour la section d'investissement.

Pour le budget Pallulos 2008, il s'élève à 4471 euros en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 6597 euros pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'amortir en une année la somme de 12000 euros correspondant à la participation au SIVU pour la construction d'une école.

Le Conseil Municipal décide également d'amortir en une année la somme de 39048 euros correspondant à la participation des travaux de dissimulation des réseaux EDF.

M. le Maire donne le chiffrage approximatif de la PVR du Rességayre-Verdayrou. Les propriétaires doivent

recevoir du cabinet d'étude un projet de convention et une délibération sera à prendre ultérieurement par le Conseil Municipal.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reçoit l'entreprise Bodet pour un devis pour les cloches et qu'il faut prévoir le remplacement d'une échelle. Le coût de celle-ci est de 100 euros TTC à Gam Vert.

Suite à la demande formulée par Mlle Téjada-Fernandez, le Conseil Municipal émet un avis favorable au castinage de la partie du chemin rural de St Pantaléon à Lagarrigue, à leurs frais, pour accéder à leur parcelle G 668 en voiture.

Un courrier a été envoyé à M. Montagnac pour le litige avec Mme et M. Puechmorel.

Un courrier à M. Boisset pour qu'il enlève ses batteries et autres matériaux déposés sur le domaine public à Pech Caussen

Un courrier à Mlle Téjada-Fernandez pour le stationnement des caravanes.

Suite à la demande formulée par M. Brasseur, le Conseil Municipal est d'accord à la reconstruction éventuelle d'un moulin à vent au lieu-dit Combeloux.

Suite à la rencontre des Maires avec M. le Président du Conseil Général, M. le Maire signale que la distribution des enveloppes FDE risque d'être modifié.

Que les écoles construites dans le cadre d'un regroupement pédagogique seraient subventionnées.

M. le Maire donne lecture du compte administratif 2007 pour le SIVU des écoles.

M. le Maire donne lecture du rapport de la DDEA dans le cadre de la mission ATESAT, il s'avère que la voûte du pont du Moulin de Bernard est en mauvais état. Une copie de ce rapport a été envoyé à M. le Président de la Communauté de Communes du Canton de Montcuq.

Suite au courrier reçu de la Préfecture du Lot pour les alertes en cas d'événement exceptionnel, il est demandé une mise à jour des coordonnées des élus. Après consultation, sont désignés M. Lacroix Gérard, M. Bach Pierre, Mme Besse Christine, M. Paraire André, Mme Forestier Marie-France et Mme Château Marie-Christine.

Suite à la rencontre avec M. Baussac, M. le Maire signale que le total annoncé n'était pas le bon et qu'il est prévu de revoir les assurances en fin d'année.

#### **Détail sur quelques dépenses de Fonctionnement prévues au Budget**

Eau	1000.00
Energie Electricité	6000.00
Fournitures Administratives	700.00
Entretien Bâtiments	13880.00
Entretien Voies et Réseaux	12367.00

Entretien Autres Biens Mobiliers	70.00
Maintenance	1500.00
Assurances	1300.00
Documentation Générale	250.00
Taxe Foncière	500.00

### **Participations aux Contingents**

Service Incendie	6420.00
Charges Intercommunales	11469.00

### **Détail des Charges Intercommunales**

SIAC Débroussaillage	900.00
SIVU	10120.00
Syndicat Assainissement des Cours d'Eau	449.00

### **SECTION D INVESTISSEMENT**

Dissimulation des Réseaux France Télécom	2665.00 (restes à réaliser) + 1.00
Achat Terrain	2000.00
Salle des Fêtes	15000.00
Dissimulation des Réseaux EDF	9752.00 (restes à réaliser)
Eclairage Public	32430.00 (restes à réaliser) + 1500.00
Voies et Réseaux (PVR)	103000.00 (restes à réaliser) + 7000.00
Voies et Réseaux	90000.00
Installation des Cloches	8000.00

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2008 à 21 Heures**

Sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Château Marie-Christine, excusée, siège et délibère :

Pour le chemin rural de Labouyssette, M. le Maire donne lecture du devis qui s'élève à 6020 euros HT pour 268 mètres de travaux.

La participation de M. Lafage Charles est de 750 euros pour le vendeur et 750 euros pour l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer une participation voiries à la charge du demandeur sur chemin existant et insuffisant pour desserte d'une nouvelle habitation. Cette contribution sera de 25% du montant des travaux HT.

Suite à la demande formulée par M. Bouetard, le Conseil Municipal décide de baisser la voirie par rapport à la porte d'entrée de son habitation.

Le coût des travaux s'élèverait à 1648.42 euros HT.

Récupération des eaux de ruissellement à la charge de la commune : 420 euros HT

Travaux fait par la Communauté de Communes : 1228.42 euros HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'enveloppe allouée pour le programme voirie est en baisse pour St Pantaléon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place la convention pour participation voies et réseaux pour la PVR du Rességayre-Verdayrou pour un coût total de 154 898.11 euros TTC.

M. le Maire donne lecture de la convention PVR qui doit être signée par les propriétaires de la zone de Rességayre-Verdayrou.

Le règlement se fera comme suit :

- 10% à la signature de la convention
- 20% au démarrage des travaux de la commune
- 50% dans les deux mois de la fin des travaux réseaux
- le solde au plus tard 2 ans après la signature de la convention.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de permis de construire faite par M. Gorge et Mlle Saigne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Pour l'électrification des cloches, M. le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise Bodet qui s'élève à 7190 euros HT.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de contacter l'entreprise pour négociation.

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme Concina concernant les poubelles dans le village.

Le projet d'amélioration des alentours des containers est en cours.

Le pont du Moulin de Bernard est défectueux et que le Président de la Communauté de Communes en a été informé.

Pour l'éclairage public, l'entreprise n'a toujours pas envoyé le devis pour l'arrêt en partie de l'éclairage la nuit.

Le coffret électrique pour la fête n'est pas encore installé.

M. le Maire donne lecture du courrier reçu des impôts pour le renouvellement des commissaires titulaires et suppléants.

Un choix de 22 noms est donné par le Conseil Municipal.

La Communauté de Communes a demandé la DGE pour l'aménagement du village.

Le Conseil Municipal décide de s'inscrire au concours des villes et villages fleuris.

Mme Lasbouygues Josette est nommée comme responsable de la salle des fêtes.

M. le Maire fait le point du projet de construction de l'école.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2008 à 21 Heures**

Sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de M. Bach Pierre et Mmes Château Marie-Christine et Forestier Marie-France excusés, siège et délibère :

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de certificat d'urbanisme faite par le camping de St Martial pour extension de vingt emplacements au niveau de la voie ferrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable dans la mesure où l'agrandissement n'empiète pas dans la zone naturelle classée au PLU.

Pour l'élargissement du chemin rural de Laboissière, M. le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture indiquant qu'en application des dispositions combinées des articles L161-9 du code rural et L141-6 du code de voirie routière, la délibération du Conseil Municipal décidant l'élargissement d'un chemin rural, emporte lorsqu'elle est exécutoire, transfert au profit de la commune, de la propriété de la partie des parcelles non bâties situées à l'intérieur des limites fixées par le plan parcellaire qui lui est annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'élargir à trois mètres de largeur utile, plus largeur nécessaire pour la reconstruction d'un talus (1 pour 1), côté parcelles non bâties pour la partie du chemin rural de Laboissière partant de la RD 37 Point Kilométrique 2.770 et allant au chemin rural de Laboissière à St Génies.

Suite à la rencontre avec l'entreprise Bodet et après discussion le devis s'élève à 6499.93 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux d'électrification des cloches à cette entreprise.

M. le Maire donne lecture du devis établi par la SPIE pour l'arrêt de neuf candélabres de 23 heures à 06 heures du matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire la modification pour un coût de 780 euros HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le jury pour le concours des maisons et village fleuris a lieu le 24 juin 2008 à 08 h 30.

Une exposition de photos du Quercy Blanc va avoir lieu à la Salle des Fêtes du 28.06.08 au 14.07.08 de 15 heures à 19 heures. Une permanence doit être assurée aux heures d'ouverture.

M. le Maire fait le point sur le projet école et présente au Conseil Municipal le plan de celle-ci.

Le bornage du terrain doit être fait avant l'implantation du bâtiment.

Pour la zone Verdayrou-Rességaire, le bornage est en cours.

Le camping de St Martial a demandé une autorisation pour diffuser de la musique le vendredi et le samedi de 20 heures à 23 heures pour les mois de juillet et août. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

Concernant les batteries à Pech Caussen, celles-ci ont été enlevées par le propriétaire. M. le Maire donne lecture du courrier reçu du Ministère de l'environnement prenant notre demande en considération.

Suite à la relance faite auprès du Service Territorial Routier, M. Capdeville, un délai supplémentaire a été

accordé à l'entreprise Sud Quercy Bâtiments pour le retrait des merlons de terre en bordure de la voirie.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de terrain à M. Bouchet Maurice pour élargissement de la voie communale n° 203 et le déplacement des containers à ordures.

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de Mlle Tedjada concernant les caravanes stationnées sur son terrain.

Le Conseil Municipal décide de refaire le bulletin municipal semestriellement en incluant les informations communales.

Les délégués du Syndicat AEP et Assainissement non collectif du Quercy Blanc donnent le compte rendu de la réunion. Budget OK, problèmes de canalisations à St Daunes, forage au Boulvé, dégrèvement pour les fuites d'eau, épandage des boues.

Pour le Syndicat des cours d'eau, souche en travers du Pont de Vers.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la mairie de Cahors pour l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Protection animale chargée de la gestion et de l'aménagement de la fourrière animale. Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer car le coût par habitant est encore trop onéreux.